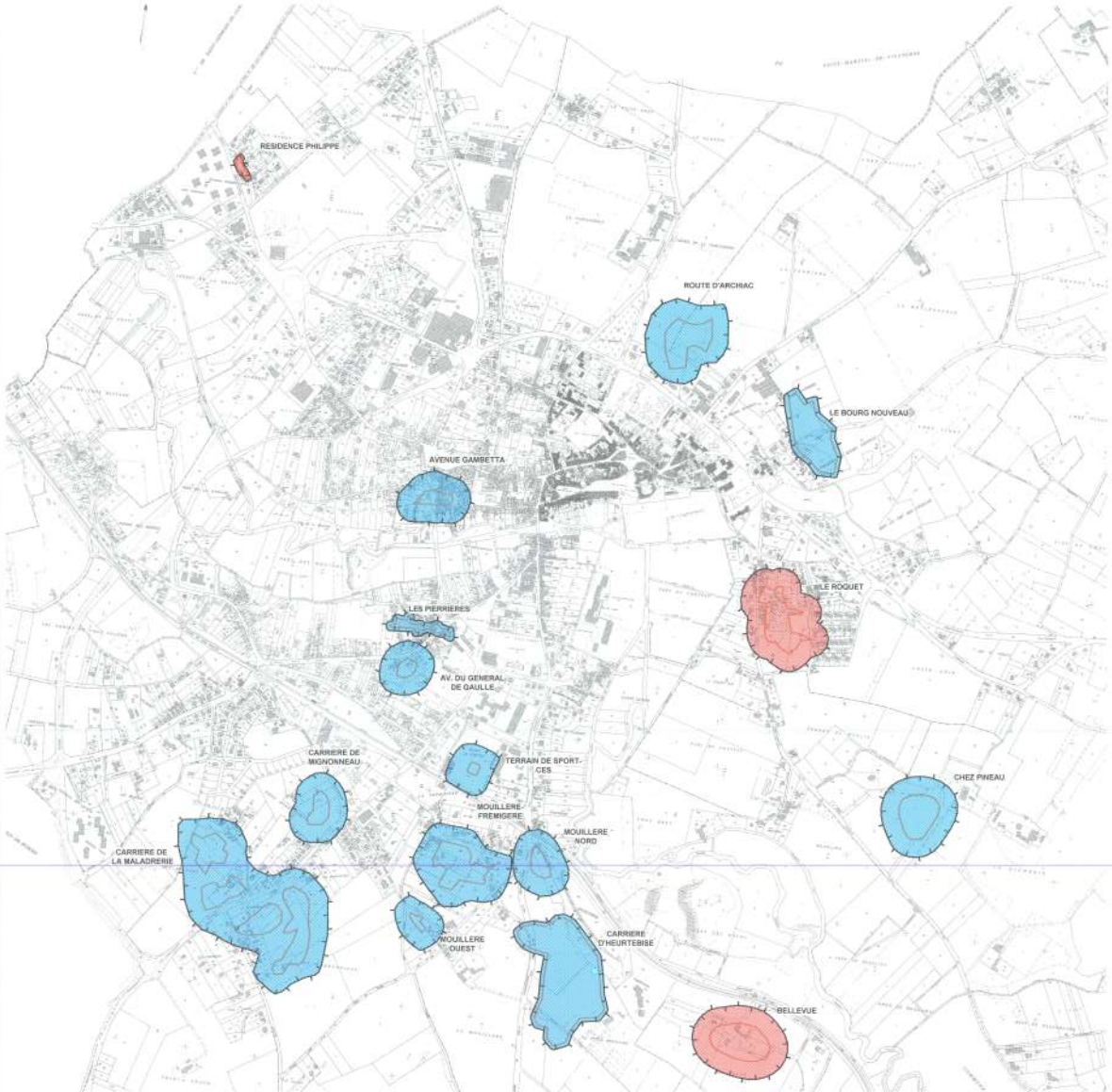

PREFECTURE DE CHARENTE-MARITIME

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Commune de JONZAC

CARTE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral du : 28 NOV. 1999

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet Directeur
Dominique CEAUX

Pour mise contresigne
Le Chef de Bureau
CHRISTIAN LEGNAY
Janvier 2000

LEGENDE

Echelle : 1/5000e

- Zone moyennement exposée
- Zone fortement exposée
- Limite connue de la carrière
- Limite de la zone d'effondrement ou d'épandage